Madame, Monsieur,

La crise sanitaire actuelle plonge l’économie française, comme celle des pays voisins et des autres continents, dans une récession inédite à travers l’arrêt forcé de la plupart des secteurs. Notre entreprise, XX, n’y échappe pas. Les locaux de l’entreprise ont fermé le XX mars, et les salariés qui travaillent dans les bureaux ont été inscrits au chômage partiel, pour cause d’arrêt ou de réduction de leur activité, à partir du XX mars.

Nous, travailleurs à domicile, souhaitons exprimer notre inquiétude depuis la fermeture du siège de l’entreprise et face à la perspective des semaines et mois à venir. En effet, plusieurs d’entre nous se sont retrouvés sans travail et sans interlocuteur ou consigne précise. Nous avons été dans l’impossibilité de joindre / nous n’avons pas reçu d’information à ce jour de la part de nos responsables de service / nos donneurs d’ordre habituels, qui sont XXX / le personnel de la direction des ressources humaines. Nous demandons à ce que notre activité, qui a été réduite / mise à l’arrêt depuis la fermeture des locaux de l’entreprise, soit incluse dans le dispositif de chômage partiel, et que chaque travailleur à domicile se voit notifier par son responsable ou un membre de la DRH sa situation. Ainsi, ceux parmi nous dont le travail a cessé depuis le XX mars doivent être inscrits dans le dispositif de chômage partiel, comme tout autre salarié de l’entreprise. Nous demandons pour ceux dont l’activité continue une garantie de votre part sur un volume de travail pendant toute la période de confinement, assortie de la garantie du salaire correspondant. Ce volume doit correspondre mensuellement au douzième du volume défini dans la clause évaluative d’activité / En l’absence de clause évaluative d’activité, le volume, et donc le salaire y afférent, doit correspondre à la moyenne des vingt-quatre derniers mois.

Nous sommes au début de la troisième semaine de confinement. Les travailleurs à domicile que nous sommes font partie intégrante de l’entreprise : bien qu’ordinairement payés à la tâche nous formons partie des effectifs salariés. Nous appelons en conséquence la direction à démontrer la solidarité qui doit aujourd’hui être de mise. D’autres entreprises ont pris les mesures que nous vous demandons de mettre en place ; nous les pensons nécessaires et justes pour affronter ensemble la crise économique liée à la propagation du coronavirus et aux mesures de confinement.

Dans l’attente d’une réponse, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.